

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/11/14

Reçu en Préfecture le : 25/11/14

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 novembre 2014 D-2014/588

Aujourd'hui 24 novembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine **BOUILHET**

Monsieur Marik FETOUH (présent jusqu'à 17h00), Madame Nathalie DELATTRE (présente jusqu'à 16h00), Madame Mylène VILLANOVE (présente jusqu'à 17h00), Monsieur Vincent FELTESSE (présent à partir de 15h45)

Excusés:

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE

Crédit Municipal de Bordeaux. Projet d'acquisition de locaux à Auxerre. Information.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement public de crédit et d'aide sociale fort de 210 ans d'existence, le Crédit Municipal développe ses actions autour d'une vocation sociale affirmée par l'octroi de micro crédits (prêts sur gages et micro crédits personnels), et d'une activité bancaire destinée à pérenniser la mission sociale.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de toute acquisition ou cession d'actifs dont le prix atteint 10% des immobilisations nettes¹ de la Caisse ou 1% de son total bilan². Compte-tenu du montant du projet d'acquisition d'actif détaillé ci-après, une information vous est due.

Caractéristique du projet d'acquisition d'actif :

Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, le Crédit Municipal de Bordeaux est désormais locataire de l'agence d'Auxerre, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux de restructuration à envisager sur l'agence d'Auxerre, il est apparu opportun au Crédit Municipal de Bordeaux d'acquérir un local plus approprié à ses besoins professionnels.

Dans ce cadre, le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Bordeaux du 11 septembre dernier a donné son accord sur le projet d'acquisition d'un immeuble à Auxerre d'environ 184 m², au prix de 150.000 euros TTC (hors frais de notaire).

Au regard du document fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce projet d'acquisition d'actif.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

 $^{^{1}}$ Montant total des immobilisations nettes du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 1.281.105 euros.

² Montant total du bilan du Crédit Municipal de Bordeaux au 31/12/2013 égal à 214.169.215 euros.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

Présidence de Madame Chantal BOURRAGUÉ

Etaient présents:

Messieurs François AUDIBERT, Francis DELCROS, Alain DIDIER, Jean-Pierre GUYOMARC'H

Etaient représentés:

Monsieur Alain JUPPÉ, par Madame Chantal BOURRAGUÉ
Madame Maribel BERNARD, par Monsieur Alain DIDIER
Madame Anne BREZILLON, par Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H
Monsieur Alain de CHILLY, par Monsieur François AUDIBERT
Monsieur Nicolas FLORIAN, par Monsieur Francis DELCROS

Etait excusé:

Monsieur Matthieu ROUVEYRE

Secrétaire de séance :

Monsieur François AUDIBERT

Assistaient également à la séance :

Monsieur Guy POIRIER, Directeur Général Madame Magali DOMICILE, Directrice de l'Administration Générale

Affaire n° 2014/23

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A AUXERRE

AFFAIRE N° 2014/23

PROJET D'ACQUISITION DE LOCAUX A AUXERRE

Madame la Vice-Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,



Dans le cadre de la reprise partielle des activités du Crédit Municipal de Dijon, nous sommes désormais locataires de l'agence d'Auxerre, dont le propriétaire est la Caisse de Dijon.

La configuration actuelle de ce local, son emplacement et la nécessité d'y effectuer des travaux de restructuration importants pour l'adapter à nos besoins professionnels, nous ont amenés à envisager de quitter dès que possible ces locaux.

Après d'actives recherches, engagées depuis quelques mois, une opportunité se présente dans le cadre de la cession d'un immeuble sis à Auxerre, d'une superficie de 184 m2 environ (88 m2 en sous-sol et 96 m2 en rez-de-chaussée), jusqu'alors agence bancaire propriété de la Banque Populaire, correspondant en tous points à nos besoins, tant en termes d'emplacement (proche périphérie, sur axe passager et doté d'une bonne visibilité), de commodités (parking privé, accès PMR, proximité immédiate des transports en commun...), que de configuration des locaux (notamment présence d'une chambre forte).

A noter que cet immeuble dispose également sur une de ses façades d'un distributeur automatique de billets, dont la Banque Populaire souhaite conserver l'usage, et qui génèrera pour le futur propriétaire des lieux des revenus locatifs.

Ce local est proposé à la vente au tarif de 150 000 euros TTC (hors frais de notaire).

En conséquence, si vous en êtes d'accord, je vous prie de bien vouloir donner votre accord sur le projet d'acquisition d'un local à Auxerre et autoriser le Directeur Général à :

- signer l'acte d'achat et tous documents afférents à cette opération, dans le respect de l'enveloppe financière ci-dessus mentionnée;
- procéder aux travaux d'aménagement (notamment en termes de sécurité) et de mise aux normes réglementaires éventuellement nécessaires.

Eu égard aux termes de l'article R.514-32, paragraphe III du Décret 2008-1402 relatif à l'organisation et au fonctionnement des Caisses de Crédit Municipal, le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement doit préalablement être informé de « toute acquisition d'actifs dont le prix atteint 10 % des immobilisations nettes de la Caisse ou 1 % du total de son bilan ». Compte-tenu du montant évalué de cette acquisition, elle fera l'objet d'une information présentée en Conseil Municipal.

ADOPTE.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 11 septembre 2014.

Ce Bo mar

P/expédition conforme,

La Vice-Présidente,

Chantal BOURRAGUÉ